

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2016 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Diane Talbot, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Donald Lachance et Stanley Boucher sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.

1.1

Formant quorum sous la présidence de Madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

2.

2016-07-130 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal:

3.1 Séance ordinaire du 6 juin 2016.

4. 1^{ère} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

Aucune.

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de juin 2016.

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.1.2 Dépôt du rapport financier au 30 juin 2016-

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Projet de rue – monsieur Patrick Provost, chemin Galipeau;

8.1.2 Aide financière – Monts Stoke;

8.1.3 Glissière rue Mont-Blanc;

8.1.4 Destruction des documents;

8.1.5 Nomination au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

8.1.6 Modification de la résolution numéro 2016-05-112;

8.1.7 Feu de circulation sur la route 112 à l'intersection de la rue Boischatel;

8.1.8 Autorisation de branchement au réseau d'égout à monsieur Sylvain Bernier.

9. Adoption des règlements

9.1 Règlement numéro 612 - Modification du règlement de zonage numéro 436;

- 9.2 Règlement d'emprunt numéro 613 – Augmentation du fonds de roulement;
- 9.3 Règlement de tarification numéro 610 – Pour les services d'aqueduc et d'égout desservant le secteur de la route 112, direction Est à partir du cimetière;
- 9.4 Règlement d'emprunt numéro 615 – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisation.

10. Avis de motion à donner

Aucun.

11. Varia affaire nouvelle

Aucune.

12. 2ième période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : Lundi 8 août 2016 à 19 h 30.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juillet 2016 soit approuvé et adopté tel que déposé avec l'ajout au point 11.1, demande de monsieur Martin Hébert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2016-07-131 ^{3.1} **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016 :**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{4.}
1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 35)
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)
Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Martin Hébert fait une demande afin de demeurer sur son terrain dans sa roulotte pour la durée de la reconstruction de sa maison suite à l'incendie.

Monsieur Jacques Gourde concernant :

- Le déroulement des travaux tel que prévu sur le chemin Galipeau car il y a eu des problèmes avec les signaleurs et aussi le chemin fermé à quelques reprises ;
- Le tablier des boîtes à lettre sur le chemin Galipeau, est-ce qu'il y a un extra.

Monsieur Jean-François Grégoire concernant un problème avec les signaleurs, il faudrait en discuter avec Sintra.

Madame Maryse Labonté concernant l'état le long de la Route 112 à l'entrée de la municipalité.

Monsieur Roger Pomerleau concernant :

- Le chemin de la rivière, il y a encore des trous au milieu de la chaussée ;
- Demande un suivi de l'article 59.

Monsieur Marcel Lagueux concernant les frères Provost, ont-ils le droit d'entreposer de la pierre.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 00.

7.1.1

2016-07-132 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 30 juin 2016 au montant de **187 472.77 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2

RAPPORT FINANCIER EN DATE DU 30 JUIN 2016 :

Reporté au mois prochain.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame la Mairesse Nathalie Bresse :

- Donne de l'information concernant :
 - La rencontre du comité de la Sécurité publique, la Sûreté du Québec a mentionné que les patrouilleurs vont laisser des cartes de visite aux maisons lors des patrouilles pour montrer une présence sur le territoire et aussi mentionner aux citoyens s'il y a des choses à améliorer à leur résidence ;
 - La MRC a déposé ses états financiers de l'année 2015 ;
 - L'ouverture officielle de Salaison Théberge avec présentation de tous leurs produits, jeudi dernier.

Madame Diane Talbot concernant l'O.M.H., il y a 537 O.M.H. au Québec alors les fusions se dérouleront sur plusieurs mois.

Monsieur Éric Mageau :

- Donne de l'information concernant :
 - Les travaux sur le chemin Galipeau sont à l'étape du nivelage final. Les travaux avancent bien, les problèmes de poussière et de vitesse ont été réglés ;
 - Les problèmes avec Hydro-Québec et la lumière jaune route 112 ;
 - La construction des trottoirs est reportée en juillet 2017, afin de ne pas faire les travaux durant la période scolaire.

Monsieur René Rivard:

- Donne de l'information concernant :
 - Les sports et loisirs progressent bien ;

- La Fête nationale du 23 juin, la participation a été bonne et surtout une participation familiale ;
- La directrice aux loisirs travaille présentement sur les projets d'automne et agit comme personne-ressource pour les planifications à long terme.

Madame France Martel:

- Donne de l'information concernant :
 - Les demandes de permis de construction neuve qui sont au ralenties présentement ;
 - Le projet de la piste cyclable sur la voie ferrée progresse bien avec le ministère de l'Environnement et le MTQ.

Monsieur Donald Lachance:

- Donne de l'information concernant :
 - La prochaine réunion de la Régie incendie en début août ;
 - Le pompier Pascal Plamondon participera aux Jeux olympiques en haltérophilie à Rio au Brésil.

Monsieur Stanley Boucher :

- Donne de l'information concernant :
 - Nature Canton de l'Est, organisme responsable des Monts Stoke, a fait une présentation sur la progression de ce dossier et aussi à l'effet qu'elle pourrait agir comme personne-ressource pour d'autres projets ;
 - Le Fonds municipal Vert emballé par notre projet aux étangs aérés ;
 - Le projet des réseaux de la rue Desruisseaux progresse, une rencontre est prévue avec les citoyens concernés afin d'expliquer le projet et prendre des décisions.

8.1.1

2016-07-133 PROJET DE RUE – MONSIEUR PROVOST, CHEMIN GALIPEAU :

CONSIDÉRANT QUE monsieur Provost a déposé le plan du projet de rue, dossier numéro INF-972-1A16 en date du 29-04-2016;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre toutes les exigences de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le projet de rue tel que déposé, dossier numéro INF-972-1A16 en date du 29-04-2016 tel que déposé par monsieur Provost.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2016-07-134 AIDE FINANCIÈRE MONTS STOKE :

CONSIDÉRANT QUE Nature Canton de l'Est, organisme responsable de la protection des Monts Stoke, a fait une présentation du dossier aux membres du conseil lors de l'atelier de travail;

CONSIDÉRANT QU' il demande une aide financière aux municipalités concernées afin de poursuivre ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a prévu une somme de 2,000 \$ au budget 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de verser la somme de 2,000 \$ comme aide financière à Nature Canton de l'Est pour le projet de protection des Monts Stoke.

Poste budgétaire : 02-622-00-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2016-07-135 GLISSIÈRE RUE MONT-BLANC :

CONSIDÉRANT QUE lors de la construction de la rue Mont-Blanc, le promoteur a rencontré certains problèmes de drainage et la construction d'un muret a été obligatoire;

CONSIDÉRANT QUE toutes les exigences de construction de rues ont été exécutées par l'entrepreneur et même plus;

CONSIDÉRANT l'aspect sécurité, une glissière de 112.0 mètres est obligatoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de procéder à l'installation d'une glissière sur une distance de 112.0 mètres le long de la rue Mont-Blanc au coût de 7 664 \$ plus taxes par l'entrepreneur 9065-5267 Québec Inc. (Rénoflex).

Poste budgétaire : 02-320-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2016-07-136 LISTE DE DESTRUCTIONS DES DOCUMENTS :

CONSIDÉRANT QUE les archivistes ont procédé à la mise à jour des documents à détruire;

CONSIDÉRANT QUE la liste des documents à détruire doit-être approuvée par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner approuve la liste des documents à détruire telle que déposée par le directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2016-07-137 NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) :

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement numéro 381 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) stipule à l'article 2.4 la composition du comité et à l'article 2.5 la durée du mandat;

CONSIDÉRANT QUE la date des élections municipales est en novembre 2017, il est préférable pour le prochain mandat des trois membres du CCU que la durée soit de 18 mois et non 24 mois;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner nomme :

- monsieur Jules Cadorette président, siège numéro 1 - durée 18 mois;
- monsieur Pierre Roberge membre, siège numéro 3 - durée 18 mois;

- madame France Martel conseillère et membre, siège numéro 5 - durée 18 mois.

Une somme de 25.00 \$ sera versée aux 3 membres qui représentent les citoyens comme jeton de présence pour défrayer leurs dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2016-07-138 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2016-05-112 :

CONSIDÉRANT QUE cette résolution annule et remplace la résolution numéro 2016-05-112;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 6699 chemin de la Rivière, Ascot Corner font la demande à la CPTAQ pour bâtir et exploiter un site d'hébergement de groupes sur une partie de leur terrain;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre de notre réglementation et que ce terrain offre une vue panoramique unique dans ce secteur de la municipalité le long de la rivière Saint-François, que l'on ne peut retrouver ailleurs hors de cette zone;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner appui le projet que les propriétaires du 6699 chemin de la Rivière déposent à la CPTAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7

2016-07-139 FEU DE CIRCULATION SUR LA ROUTE 112 À L'INTERSECTION DE LA RUE BOISCHATEL :

CONSIDÉRANT QU' il y a un projet déposé pour une nouvelle entreprise dans le secteur de la rue Boischatel;

CONSIDÉRANT QUE pour la sécurité routière du secteur, le ministère des Transports recommande l'installation d'un feu de circulation et d'une nouvelle rue qui serait à l'intersection de la rue Boischatel;

CONSIDÉRANT QUE pour des projets semblables le feu de circulation est au frais de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du projet serait en accord à payer le feu de circulation à 50% des coûts avec la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de défrayer 50% du coût du feu de circulation (achat et installation) avec le promoteur du projet déposé en date du 5 avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8

2016-07-140 AUTORISATION DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUT À MONSIEUR SYLVAIN BERNIER:

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Bernier possède deux lots sur la rue Fontaine, les lots numéros 4865818 et 4389069;

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'égout et le poste de pompage de la rue Contour est directement à l'arrière de ces deux lots;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la recommandation d'autoriser à monsieur Sylvain Bernier de se raccorder au réseau de la rue Contour pour une résidence sur chacun des lots lui appartenant. À la condition que les branchements soient directement reliés à l'intersection des lots 4 865 818, 4 389 069 et celui de la municipalité, pour ne pas avoir de servitudes entre les deux lots.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2016-07-141 ^{9.1} **RÈGLEMENT NUMÉRO 612 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436 :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le Règlement numéro 612 - modification du règlement de zonage numéro 436.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2016-07-142 ^{9.2} **RÈGLEMENT NUMÉRO 613 – AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le règlement numéro 613 – augmentation du fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2016-07-143 ^{9.3} **RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 610 – RÈGLEMENT POUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DESSERVANT LE SECTEUR DE LA ROUTE 112, DIRECTION EST À PARTIR DU CIMETIÈRE :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le règlement numéro 610 – règlement pour les services d'aqueduc et d'égout desservant le secteur de la route 112, direction Est à partir du cimetière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2016-07-144 ^{9.4} **RÈGLEMENT NUMÉRO 615 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le Règlement numéro 615 – règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

¹¹
VARIA AFFAIRE NOUVELLE

2016-07-145 ^{11.1} **DEMANDE DE MONSIEUR MARTIN HÉBERT :**

CONSIDÉRANT QUE la demande de monsieur Martin Hébert de demeurer dans sa roulotte le temps de la reconstruction de sa résidence va à l'encontre de notre réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la demande est faite suite à l'incendie de la résidence de monsieur et madame Hébert et que cette demande est temporaire, le temps de la reconstruction de leur résidence;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la demande de monsieur Martin Hébert sous trois conditions :

- 1-) Que la roulotte soit reliée au réseau d'égout existant sur le terrain;
- 2-) Que la roulotte soit installée pour une période maximale jusqu'au 31 décembre 2016;
- 3-) Qu'il n'y ait aucune plainte des voisins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{12.}

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 35.

(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement).

Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Jacques Gourde concernant un suivi du dossier d'aménagement du terrain Toulouse.

Madame Pierrette Hardy concernant:

- La raison pour laquelle des dépenses pour les trottoirs s'ils sont reportés en 2017 ;
- La location des camionnettes ;
- Certains points du règlement 612 ;
- Une suggestion pour le journal communautaire ; publication des états financiers de la MRC.

Madame Maryse Labonté concernant une suggestion d'une possibilité d'avoir un animateur lors d'évènement, exemple lors de la Fête national du 23 juin.

FIN DE LA 2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 47.

^{13.}

2016-07-146 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE:

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **QUE** la séance ordinaire soit levée à 20 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : Lundi le 8 août 2016 à 19 h 30.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE